

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE
FILLIÈRE
N° 2022.02**



Séance du 17 mars 2022

A dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle des mariages de la mairie déléguée de Thorens-Glières sise 9 place de la république 74570 FILLERE

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 11 - Pouvoir : 1

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU CCAS

Présents :

Mesdames : ALAIS Isabelle (élue), ALESINA Christelle (élue), CHEVALLIER Maud (élue), LAFFIN Nicole, NICOLAS Agnès (élue), PARODI Jacqueline, REVEILLON Emeline (élue), REYDET Nadine (élue),

Messieurs : GARAUD Jean Michel, RICHARD Philippe

Excusés :

Mesdames BRUSSOZ Marie Claude, DEHAINE Valérie, DURET Jacqueline, HUCHET Christel

Messieurs ANSELME Christian, JACOB Claude, PARIS Raymond

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-17,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Considérant que le compte de gestion 2021 a été proposé par le Trésorier principal de la commune et que les opérations budgétaires correspondantes ont été certifiées,

Considérant que le compte de gestion 2021 du CCAS est conforme en tout point au compte administratif 2021 du CCAS

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **Adopte le compte de gestion du CCAS (exercice 2021) dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice**

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

30 MARS 2022

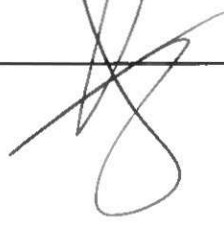
ARRIVÉE
5

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Christian ANSELME



Président
Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 30/03/2022
et de la publication/affichage le : 30/03/2022
Le Maire
Président



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

30 MARS 2022

ARRIVEE
5

BUDGET CCAS 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Article	Désignation	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé au 31/12/2021	BUDGET 2022
002	Déficit de fonctionnement reporté					
60623	Alimentation - Bons alimentaires	1 001,00 €	544,99 €	1 500,00 €	611,52 €	2 966,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00 €		500,00 €		500,00 €
6064	Fournitures administratives					
6182	Documentation générale et technique	400,00 €	396,37 €	400,00 €	393,99 €	400,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	500,00 €		500,00 €		
6188	Autres frais divers					5 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies - Repas des aînés	22 500,00 €	17 416,84 €	20 659,89 €	16 686,66 €	25 000,00 €
6247	Transports collectifs	500,00 €		500,00 €		1 500,00 €
6288	Charges exceptionnelles diverses	1 000,00 €	1 583,91 €	1 000,00 €		1 000,00 €
6562	Logement aide d'urgence			1 000,00 €		1 000,00 €
022	Depenses imprévues	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 901,00 €	19 942,11 €	27 059,89 €	17 692,17 €	38 866,00 €

Bons alimentaires + petits buffets

Adhésion UNCCAS

animation séniors

Repas des aînés, colis gourmands

sorties en car

Projets

achat de mobilier pour équiper les logements

(frais de communication, encart dans l'APF...)

subvention masques Covid

RECETTES						
Article	Désignation	BUDGET 2020	Réalisé 2020	BUDGET 2021	Réalisé au 31/12/21	BUDGET 2022
002	Excédent de fonctionnement reporté	9 107,03 €	0,00 €	8 708,89 €		9 366,72 €
70878	Remboursements par d'autres redevables					
7474	Commune - Subvention du budget principal	18 793,97 €	18 793,97 €	18 350,00 €	18 350,00 €	29 499,28 €
7472	Regions	0,00 €	750,00 €			
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 901,00 €	19 543,97 €	27 058,89 €	18 350,00 €	38 866,00 €